

PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2019 à 20 h 00 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{mes} VALÉRIE BOURGOIN, JULIE NADEAU, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : M. Philippe Morneau-Hardy

2019-07-105

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2019-07-106

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 10 JUIN ET DU 19 JUIN 2019

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin et des séances extraordinaires du 10 juin et du 19 juin 2019 dont les membres du conseil ont reçu les copies dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soient adoptés.

2019-07-107

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des comptes fournisseurs à payer pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019, totalisant une somme de 101 329,38 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 101 329,38 \$ et que la liste des dépenses incompressible soit envoyée aux membres du conseil municipal à une date ultérieure.

2019-07-108

CONTRIBUTION MUNICIPALE – INCITATIFS À L'ÉTABLISSEMENT

Concernant ce point, M^{me} Julie Nadeau, conseillère municipale, déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier. M^{me} Nadeau n'a pas assisté à la discussion en quittant la salle lors de la réunion de travail du 2 juillet 2019. Également, elle ne peut intervenir dans les discussions et ne peut tenter d'influencer le vote. À cet effet, M^{me} Nadeau ne peut faire partie de l'unanimité pour cette résolution uniquement.

Attendu que le Comité d'action communautaire a établi un programme d'incitatif à l'établissement contribuant ainsi à la revitalisation du milieu, en vigueur de juin 2012 au 5 juin 2017;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska n'a pas prolongé le programme et désire honorer les demandes reçues avant le 5 juin 2017;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des quatre (4) autres membres présents

QU'un montant total de 4 924,08 \$ soit fractionné selon le programme établi et remis aux nouveaux arrivants entre autres, pour M. Bernard Fortin et

M^{me} Pascale Giguère, M. Mathieu Marchand et M^{me} Émilie Gingras-Pilon,
M^{me} Julie Nadeau et M. Yves Caron;

QUE ce montant soit pris à partir du surplus accumulé pour les incitatifs et du surplus libre non affecté et que M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière effectue les écritures nécessaires.

2019-07-109

DEMANDE DE M. ÉRIC GAGNÉ POUR L'INSTALLATION D'UN TUYAU ET D'UN REGARD – LOT 5 727 621, ROUTE DU PETIT-MOULIN

Attendu que selon l'article # 1 du Règlement municipal No 208-2018 : La construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation par écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

Attendu que M. Gagné demande d'ajouter un tuyau de 18 pouces de diamètre et d'une longueur de 34,8 pieds et un regard sur le lot 5 727 621;

Attendu que ce tuyau sera situé entre deux (2) entrées déjà existantes ce qui portera le tout à une longueur de 115 pieds conformément au Règlement municipal No 208-2018;

Attendu que selon l'article # 5 du Règlement ci-haut mentionné : Avant de reblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux de voirie se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon il exige les corrections nécessaires;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Gagné soit autorisé à installer le tuyau avec les dimensions mentionnés ci-haut et un regard au lot 5 727 621, route du Petit-Moulin, en suivant les recommandations du responsable des travaux de voirie de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

2019-07-110

ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION POUR LES JEUNES DU CAMP DE JOUR – SERVICE INCENDIE SAINT-PASCAL

Attendu que les jeunes qui fréquentent le camp de jour de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska recevront la visite des pompiers de la Ville de Saint-Pascal afin de vivre une activité éducative et amusante;

Attendu que les pompiers effectueront cette activité sur notre territoire le mardi 9 juillet à 13 h, remis en cas de pluie au jeudi, 11 juillet 13 h ou vendredi, 12 juillet 9 h;

Attendu que cette activité est réservée exclusivement aux jeunes inscrits au camp de jour sous la supervision de la coordonnatrice et de la monitrice;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la tenue de l'activité ci-haut mentionnée et en assure la responsabilité.

2019-07-111

MAJORATION DE LA TARIFICATION POUR UNE DEMANDE DE CONFIRMATION DE TAXES

Attendu que la tarification pour une demande de confirmation de taxes n'a pas connu de majoration depuis trois (3) ans;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le tarif pour une demande de confirmation de taxes soit majoré à 10,00 \$ par unité demandée. Cette nouvelle tarification sera effective à compter du 1^{er} août 2019.

2019-07-112

PROJET « ARTISTES – ARTISANS DE SAINT-BRUNO ET LEURS AMIS »

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Richard Caron, maire et M^{me} Angèle Dionne, présidente des Fêtes du 125^e anniversaire de Saint-Bruno-de-Kamouraska soient autorisés à signer le protocole d'entente et tous les autres documents afférents au projet « *Artistes – Artisans de Saint-Bruno et leurs amis* » avec la MRC de Kamouraska.

2019-07-113

SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Richard Caron, maire, assiste au souper de la *Soirée des Présidents* afin de représenter notre municipalité dans le cadre du « Symposium de peinture du Kamouraska » qui aura lieu le 20 juillet prochain et que les frais inhérents lui soient remboursés.

2019-07-114

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) 2019-2020

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion à la Société d'aide au développement de la collectivité du Kamouraska 2019-2020 au coût de 34,49 \$ et que M. Richard Caron, maire, soit nommé représentant.

2019-07-115

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille 2019-2020 au montant de 88,53 \$, taxes incluses.

2019-07-116

DEMANDE DE COMMANDITE DU JOURNAL LE TRAIT D'UNION DE SAINT-BRUNO

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au montant de 50,00 \$ pour une commandite sous forme d'annonce publicitaire tel qu'indiqué.

VARIA

INFORMATIONS DIVERSES

Bibliothèque municipale

La bibliothèque déménage à l'intérieur des locaux municipaux et sera fermée pour les mois de juillet et août. De retour à l'automne dans un nouvel environnement.

Loisirs

Un terrain pour jouer de la pétanque a été aménagé aux Habitations Saint-Bruno. Les parties ont lieu à tous les mardis à 18h30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-07-117

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par M. André Caron la levée de l'assemblée à 20 h 20.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe